

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 30 mai 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 23 mai 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,  
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Jean Philippe DELARUE,

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE  
Raphael BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.  
Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT VELO (62-2022)**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que la commune s'est engagée dans un plan d'actions concernant l'attractivité touristique d'Arreau sur plusieurs années, en lien avec l'étude conduite par M. David Martin en 2021.

**Arreau au cœur du vélo** figure parmi les quatre axes retenus. Il s'agit de développer l'accueil des cyclistes sportifs, cyclotouristes. Ce projet est prévu autour de trois actions principales:

- Participation à des évènements : Grand 8 avec Oxygers en juin 2021 et 2022.
- La création d'aménagements.
- La mise en place d'une communication avec la signalétique spécifique (à étudier notamment en lien avec le projet Aspin / km zéro).

Pour la création d'aménagements, il est envisagé:

- La mise en place de barres pour les vélos, destinées au stationnement de courte durée au sein du village.
- La construction d'un bâtiment avec terrasse couverte dédié à l'accueil des cyclistes comprenant sanitaires, point d'eau, un local sécurisé avec consigne, un borne outillage et un point recharge pour les vélos à assistance électrique et les téléphones portables. Il sera situé au parking Houssens.

Le montant prévisionnel de ces équipements s'élève à:

- 3 708,60 € HT pour les barres de vélo.
- 45 000€ HT pour le bâtiment.
- 4 000€ HT pour la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et auprès de la Région, une aide financière correspondant au plan de financement suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT AMENAGEMENT</b>	<b>TAUX SUBVENTION</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE</b>
	52 708,60 € HT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL 65		33%	17 393,84
REGION OCCITANIE		33%	17393,84
AUTOFINANCEMENT		34%	17 920,92
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>52 708,60</b>

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès du département des Hautes Pyrénées dans le cadre de « l'Appel à Projets pour les pôles touristiques des Hautes Pyrénées » à hauteur de 33% du montant de l'opération.
- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès de la Région à hauteur de 33% du montant de l'opération.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau